



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Centre-Val de Loire**

*Mission Appui à l'Autorité Environnementale*

Orléans, le 26 janvier 2023

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE**

J'accuse réception de la demande d'avis de l'autorité environnementale :

- en date du 5 décembre 2022 ;
- relative au dossier de « construction d'une centrale photovoltaïque, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation, d'un conteneur de stockage à Parnac (36) » ;
- déposée par Monsieur le Préfet de l'Indre en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution du projet .

Cet avis sera émis dans le délai de deux mois à compter de la date de réception mentionnée ci-dessus.

À défaut, il sera réputé sans observation.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Chef de la Mission Appui  
à l'Autorité Environnementale





**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Centre-Val de Loire**

*Mission Appui à l'Autorité Environnementale*

Orléans, le 26 janvier 2023

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Madame,

Vous trouverez ci-joint l'accusé de réception de saisine de l'autorité environnementale concernant le dossier « Construction d'une centrale photovoltaïque, d'un poste de livraison, d'un poste de transformation, d'un conteneur de stockage à Parnac (36) », que la Direction Départementale des Territoires m'a transmis par courrier en date du 05/12/2022.

L'avis de l'autorité environnementale sera émis dans le délai de deux mois à compter de la date de réception. À défaut, il sera réputé sans observation.

Cet avis ou l'information relative à l'existence d'un avis tacite :

- vous sera communiqué(e) par courrier ;
- sera publié(e) sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

**<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r93.html>**

- devra être mis(e) à la disposition du public par voie électronique sur votre site Internet et, le cas échéant, joint(e) au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Chef de la Mission Appui  
à l'Autorité Environnementale

Direction Départementale des Territoires de l'Indre  
Madame Nicole DESAIX  
Instructrice ADS  
8 rue du Gaz – BP 117  
36200 ARGENTON-SUR-CREUSE

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2

Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

